



Vente d'un bien immobilier par l'usufruitier

Par **Charles55**, le **29/05/2013 à 12:23**

Bonjour à toutes et à tous,
Ma question est la suivante :
Un usufruitier peut-il vendre partiellement son bien immobilier (maison) en ayant l'accord des nus-proprétaires ou ce même bien doit-il être vendu dans sa totalité ?
En vous remerciant par avance

Par **Tisuisse**, le **29/05/2013 à 13:24**

Bonjour,
Un usufruitier ne peut pas vendre le bien dont il a l'usufruit même avec l'accord des nu-proprétaires car le bien en usufruit ne lui appartient pas. Il existe un principe de droit qui dit qu'on ne peut pas vendre ce qui ne nous appartient pas.

Par **Charles55**, le **29/05/2013 à 13:36**

Merci de votre retour.
L'usufruitier en question n'est autre qu'une personne de ma famille (grand-mère) qui vient de perdre de son mari.
Par conséquent ce bien immobilier lui appartient. Elle en est propriétaire j'entends.
Si j'en crois votre réponse elle ne pourrait pas vendre ce bien ? Et ceci même avec accord de ses enfants (nu-proprétaires) ? Dans quelle cas peut-elle vendre son bien ?
Merci